

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CHU Amiens-Picardie solidaire de l'Ukraine

La Russie mène depuis le 24 février 2022 des actions militaires en Ukraine.

Aux fins d'une **réponse française harmonisée**, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont communiqué via l'Agence Régionale de Santé, les propositions et modalités d'appuis à l'Ukraine.

Cette organisation (notamment de circuit logistique) concerne les **dons de matériels médicaux et médicaments et des différentes propositions d'appui**.

Sensible au désarroi des ukrainiens, le CHU Amiens-Picardie a souhaité répondre favorablement à cet appel de **dons et d'appui pour accompagner le déploiement de postes sanitaires mobiles en Ukraine**.

Ainsi, le CHU Amiens-Picardie offre des **médicaments et dispositifs médicaux d'urgence, sur une centaine de références différentes**, parmi lesquelles des médicaments d'anesthésie, du matériel et des médicaments de perfusion, des antibiotiques, des antalgiques, du matériel de pansements et plâtre, des gants, ...

Les envois de matériels et médicaments seront organisés par l'Etat Français sur la base des besoins exprimés par l'Ukraine et les pays frontaliers qui accueillent blessés et réfugiés.

